

DFAE - DIVISION POLITIQUE II

p.B.15.21.Cap-Vert. - Y0/BAC

Berne, le 31 octobre 1991

CONFIDENTIEL

Visite officielle de travail à Berne de Son Excellence Monsieur Jorge Carlos Almeida Fonseca, Ministre des affaires étrangères de la République du Cap-Vert, le 28 octobre 1991

Rapport sur l'entretien officiel présidé du côté suisse par le Conseiller fédéral René Felber, Chef du Département fédéral des affaires étrangères

L'entretien a principalement porté sur la situation politique interne du Cap-Vert, notamment le processus de démocratisation de ce pays, sur sa politique étrangère, particulièrement sa collaboration avec les Etats lusophones, ainsi que sur les relations bilatérales.

Le Conseiller fédéral René Felber (BRF) dit sa joie d'accueillir des représentants d'un nouveau gouvernement issu d'élections parfaitement démocratiques, preuve de maturité politique du peuple cap-verdien. Il rappelle l'importance attachée par la Suisse à la démocratie et aux droits de l'homme. Il note la récente élection du Cap-Vert comme membre non-permanent, pendant deux ans, du Conseil de sécurité de l'ONU.

1. Politique interne

Le Ministre Fonseca (F) rappelle qu'un processus de transition vers la démocratie est en cours au Cap-Vert. L'expérience faite à ce sujet par son pays est selon lui une référence importante, voire un modèle pour l'Afrique. Certaines conditions endogènes se prêtaient pour assurer que ce passage se déroule avec calme. Ainsi, le Cap-Vert est certes un petit pays africain, pauvre, mais il est conscient de sa dépendance économique et de sa fragilité, ouvert au monde, au dialogue

intercontinental, à d'autres échelles de valeurs. Cette transition, difficile, vers la démocratie, l'initiative privée et le respect des droits de l'homme est accompagnée de beaucoup d'enthousiasme. Il reste maintenant à consolider l'acquis en la matière.

F est pourtant convaincu qu'une volonté généralisée en faveur de la démocratie fait encore défaut en Afrique, malgré quelques progrès. Seuls deux ou trois pays auraient réussi selon lui à implanter une véritable démocratie. Il y a souvent simple importation de modèles démocratiques européens et américains. Il est donc dans l'intérêt de l'Europe occidentale d'apporter son soutien aux expériences démocratiques réelles, telles que celle menée par le Cap-Vert, d'autant plus qu'il n'existe pas de développement sans démocratie.

F rappelle que l'opposition réunie au sein du Mouvement pour la démocratie (MPD) a remporté les élections législatives de janvier 1991 l'opposant à l'ancien parti unique, le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV). Ce dernier reste représenté au Parlement. L'opposition dispose d'un statut légal. Le programme du nouveau Gouvernement a été approuvé sans voix contraire par le Parlement, l'opposition s'étant cependant abstenue. Rappel des élections présidentielles de février 1991. Les élections des collectivités locales auront lieu le 15.12.1991, au cours desquelles des candidats indépendants pourront se présenter. Leur but est la création d'un pouvoir local fort et autonome de façon à permettre la décentralisation. Celle-ci constitue un des axes importants de la politique gouvernementale. F souligne enfin qu'un cadre juridique adéquat a été créé pour que soit assuré le respect des droits fondamentaux et des libertés publiques. Il annonce une révision globale de la Constitution pour les premiers mois de 1992.

2. Politique extérieure

En matière de politique extérieure, les lignes fondamentales restent les mêmes, l'instauration de la démocratie ne signifiant pas qu'il devient possible de les modifier. Le Cap-Vert doit encore compter sur la coopération internationale pour assurer le bien-être de sa population et son développement économique. Il espère que celui-ci créera les conditions lui permettant à long terme de se libérer de l'aide extérieure, grâce à une capacité propre de production.

Le Cap-Vert concentre ses efforts en matière de politique extérieure sur sa collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine et les Etats africains. Lors de ses contacts avec ceux-ci, il ne manque pas de souligner l'importance du développement économique, de la démocratie, et des droits de l'homme, ainsi que des liens étroits entre ces divers éléments.

Des relations particulières unissent les cinq pays africains lusophones (Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe) entre eux et avec le Portugal. Les Ministres des affaires étrangères de ces cinq pays se sont réunis après que chacun de ceux-ci se soit engagé dans un processus de transition vers la démocratie. Ils ont convenu d'une coopération réaliste et pragmatique entre leurs pays, ainsi qu'entre ceux-ci et l'étranger, notamment la CEE. Il s'agit pour eux d'exploiter leur patrimoine commun, constitué par la langue et la culture portugaises, ainsi que par la lutte anti-coloniale.

Problèmes difficiles au Mozambique et en Angola. Optimisme du Cap-Vert pour ce dernier pays. On parle de processus de démocratisation en Guinée-Bissau, son Président annonce même des élections pour 1992, mais difficultés sur le terrain, aussi pour ce qui concerne les droits fondamentaux.

Le Cap-Vert a toujours entretenu de bonnes relations avec le Portugal. C'est encore le cas aujourd'hui. Le fait que le

Cap-Vert fasse désormais partie de la grande famille des nations démocratiques devrait faciliter encore cette coopération bilatérale, fort importante pour le Cap-Vert. Celui-ci est toutefois conscient des limites de celle-ci, imposées au Portugal par les exigences de son propre développement.

Rappel du rôle essentiel joué par le Portugal pour le processus de paix en Angola. Les cinq pays africains lusophones pensent que le Portugal peut jouer un rôle important pour leurs relations de coopération au développement avec la CEE. La dernière rencontre des Chefs d'Etat et Ministres des affaires étrangères de ces cinq pays et du Portugal date de 1990. Une nouvelle réunion du même type est prévue dans la perspective de la prochaine présidence portugaise de la CEE. Il existe de bonnes possibilités de financement de projets communs à ces cinq pays dans des domaines, tels que la culture et l'éducation en utilisant les fonds pour le développement régional disponibles dans le cadre de la Convention de Lomé IV.

La stratégie économique des cinq pays africains lusophones dépend cependant en bonne partie de la région et de la sous-région à laquelle chacun d'eux appartient. Le Cap-Vert s'engage donc également pour la concertation régionale et sous-régionale en Afrique. Il est tout naturel qu'il le fasse, vu la grande importance qu'il attache à sa coopération avec les pays d'Afrique occidentale, au sein de la CDEAO, dont il souhaite renforcer le poids et développer les objectifs.

Le Cap-Vert entretient par exemple de bonnes relations de voisinage avec le Sénégal, même s'il existe avec lui de petits contentieux de nature technique, concernant le contrôle de l'espace aérien et la détermination de la frontière maritime, deux problèmes portés d'ailleurs devant l'autorité internationale compétente.

F rappelle la complexité des relations du Cap-Vert avec l'Afrique du Sud, dont il a été très dépendant en raison des

gains que lui apportaient le survol de son territoire par les appareils sud-africains et leur atterrissage sur l'île de Sal. Le Cap-Vert a beaucoup souffert des sanctions prises à l'égard de l'Afrique du Sud. Sa position à l'égard de la question sud-africaine a toujours été pragmatique et flexible, notamment en ce qui concerne précisément les sanctions. Sa condamnation de l'apartheid a été et reste toutefois sans équivoque. Le nouveau Gouvernement cap-verdien estime qu'il convient de considérer avec réalisme l'évolution intérieure de l'Afrique du Sud et d'encourager le Président de Klerk. Selon lui, le problème des sanctions doit être revu, en particulier parce qu'il faut éviter que l'Afrique ne perde l'initiative à cet égard. Le Cap-Vert est donc en faveur d'une levée graduelle des sanctions, en fonction des mesures prises par le Gouvernement sud-africain. Il estime qu'il faut adapter la stratégie des sanctions à l'évolution concrète en Afrique du Sud, qu'il considère comme irréversible. D'autres pays africains ont une position pareille à la sienne vis-à-vis de l'Afrique du Sud.

Le Cap-Vert n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, mais des relations officieuses. Ainsi, une délégation cap-verdienne s'est rendue voilà deux semaines dans ce pays pour y discuter des questions relatives au survol et à l'atterrissage d'avions sud-africains ainsi que de coopération bilatérale en matière touristique.

BRF juge qu'une accélération du processus en cours en Afrique du Sud dépend peut-être de signaux adéquats donnés par l'Afrique noire.

En outre, de par sa position géographique, le Cap-Vert est bien placé pour faire le pont entre l'Afrique d'une part, l'Europe et les Etats-Unis d'autre part. Il entretient d'ailleurs des relations privilégiées avec ses principaux partenaires de coopération au développement, qui sont les pays membres de la CEE, les Etats-Unis et la Suisse.

3. Le Cap-Vert et les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève. Remise d'un aide-mémoire

BRF signale notre désir de voir adhérer le Cap-Vert aux Protocoles susmentionnés. Le processus de transition dans lequel se trouve ce pays devrait faciliter une telle démarche.

F indique que le processus d'adhésion est déjà en cours. La décision à ce sujet devrait être prise prochainement par le Cap-Vert, peut-être en novembre 1991 déjà.

BRF remet tout de même à son interlocuteur l'aide-mémoire préparé à son intention, ainsi qu'une photocopie de celui-ci à l'Ambassadeur du Cap-Vert.

4. Relations bilatérales

BRF souligne l'importance de l'Accord de promotion et de protection réciproque des investissements sur le point d'être signé, pour le domaine touristique par exemple. Utilité d'autant plus grande que la dispersion des îles qui constituent le Cap-Vert complique la tâche des investisseurs étrangers. La Suisse désire signer ce genre d'accord avec tous les pays qui n'appartiennent pas à l'OCDE. L'accord-type qu'elle utilise est d'ailleurs un modèle OCDE.

BRF rappelle la disponibilité suisse en matière de soutien à la démocratie, même s'il n'est pas possible d'exporter le modèle helvétique en la matière. Relations bilatérales en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Coopération Sud-Sud. Aide de la Suisse à l'Europe de l'Est.

A la fin de l'entretien, F mentionne encore deux points d'importance pour son pays.

Le premier a trait aux relations bilatérales en matière de sécurité sociale. Les anciens émigrés cap-verdiens intervien-

- 7 -

ment régulièrement et avec insistance auprès de leur Gouvernement pour que cette question soit résolue. Son règlement représenterait effectivement une forme d'aide appréciée. BRF reprend brièvement les explications fournies à F dans la lettre qu'il lui a adressée le 22 octobre 1991 à ce sujet, que ce dernier a bien reçue. Le Gouvernement suisse soumettra le projet de 10e révision de l'AVS au Parlement en 1992. La libre circulation des personnes en Europe vers laquelle la Suisse s'achemine également exige que tous les avantages sociaux acquis dans un pays bénéficient à leurs ayants droit établis dans un autre pays. Le traitement de ces deux problèmes ne devrait pas durer plus d'une année et demie. La Suisse sera ensuite en mesure de reprendre les dossiers des autres pays. Le délai mis à l'examen par la Suisse de ses relations avec le Cap-Vert en matière de sécurité sociale existe aussi pour plusieurs autres pays.

F relève aussi la mauvaise année agricole à laquelle doit actuellement faire face son pays. Il est nécessaire que l'étranger fournisse une aide exceptionnelle et d'urgence. Il lui semble que la DDA a fait preuve d'une certaine compréhension à cet égard lors des entretiens qu'il vient d'avoir avec elle. Il s'en réjouit.

Signature de l'Accord relatif à l'utilisation des ports et aéroports cap-verdiens pour la protection des navires et avions suisses en cas de guerre ou de danger de guerre (CONFIDENTIEL).

CK 1. Nov. 91 10

DFAE - DIVISION POLITIQUE II
 p.B.15.21.Cap-Vert. (3) Y0/BAC

Berne, le 31 octobre 1991

CONFIDENTIEL

- Note à :
- . DFAE : - Chef du Département
 - Secrétaire d'Etat
 - Secrétariat du Chef du Département
 - Secrétariat du Secrétaire d'Etat
 - Secrétariat politique
 - DDA
 - DOI
 - DDIP
 - Protocole
 - Presse et information
 - Ambassade de Suisse à Dakar, Harare, Maputo, Yaoundé, Lisbonne, Pretoria
 - Bureau de coordination à Praia
- . DFEP : - OFAEE
 - . DFI : - OFAS, Division affaires internationales

Visite officielle de travail à Berne de Son Excellence Monsieur Jorge Carlos Almeida Fonseca, Ministre des affaires étrangères de la République du Cap-Vert, le 28 octobre 1991

Vous trouverez ci-joint la note relative à l'entretien tenu entre le Conseiller fédéral René Felber et le Ministre Jorge Fonseca lors de la visite susmentionnée.

DIVISION POLITIQUE II
 p.o.

François Chappuis
 François Chappuis

Annexe mentionnée

Copie avec annexe : - SI, CFR, Y0

CK 1. Nov. 91 10